

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 13 juillet 2021 à 20h 00 salle Gaston Chéreau

Présents : Mmes. Delaune, Guilloy, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Leroy-Battu, Louveau, Montière, Renaud, Touzet

Absents excusés : Mme Brault, M. Lepetit, Mme Petit

Secrétaire : M Leroy-Battu

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de conseil municipal – 1 juin 2021
- Fin de l’instruction des demandes d’urbanismes par les services de la DDT (certificats d’urbanisme, déclarations préalables de travaux, permis de construire, permis de démolir) choix d’un service instructeur.
- Travaux aménagement du centre bourg
- Questions diverses

1 Validation du compte rendu de conseil municipal – 1 juin 2021

En l’absence de remarques, le compte rendu est approuvé, à l’unanimité.

2 Fin de l’instruction des demandes d’urbanismes par les services de la DDT (certificats d’urbanisme, déclarations préalables de travaux, permis de construire, permis de démolir) choix d’un service instructeur.

Le Maire informe le conseil municipal que par courrier du 2 février 2021 les services de la DDT qui instruisent actuellement pour le compte de la commune l’ensemble des actes d’urbanisme (certificats d’urbanisme Cua Cub, déclarations préalables de travaux, permis de construire, permis d’aménager permis de démolir) ont fait savoir qu’ils allaient arrêter cette mission à partir du mois de juillet 2021.

Après une rencontre en mairie, fin mars, les services de la DDT, nous ont invités à chercher un nouveau service instructeur pour l’ensemble de nos actes d’urbanisme.

Dans l’Indre 4 services instructeur existent avec les tarifs suivants :

Acte	SDEI € / acte	CDC du Pays D'Eguzon-Argenton vallée de la Creuse €/acte	CDC Brenne Val de Creuse €/acte	Pays de Valençay
Conditions	Convention de 5 ans	Convention sans durée minimum	Convention sans durée minimum	1,57 € / habitants 606 habitants en 2021 X 1,57 € = 951 €
Certificat d'urbanisme simple Cua	21,2 €	Instruction par la commune	Instruction par la commune	
Certificat d'urbanisme opérationnel Cub	42,2 €	36 €	40 €	

Déclaration préalable travaux DP	74,2 €	65 €	70 €	
Permis de construire PC	106 €	95 €	100 €	
Permis d'aménager PA	127,8 €	110 €	250 €	
Permis de démolir PD	84,8 €	65 €	80 €	

Le Maire précise au conseil municipal que les deux CDC Brenne Val-de-Creuse et Eguzon – Argenton vallée de la Creuse se sont concertées et proposent à la commune de Prissac que ce soit la CDC Eguzon - Argenton vallée de la Creuse qui instruisse nos dossiers de manière transitoire jusqu'à ce que notre CDC MOVA réalise le PLUi et se positionne sur l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir comme service instructeur des actes d'urbanisme de Prissac, la communauté de communes d'Eguzon - Argenton vallée de la Creuse,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de prestation de service avec cette communauté de communes ainsi que tout autres documents liés à ce dossier.

3 Travaux aménagement centre bourg

Le Maire informe le conseil municipal que le conseil départemental va entreprendre la réfection de la route RD10 qui traverse le centre bourg entre le 22 et 27 juillet.

Ces travaux se feront entre l'atelier communal et la sortie du bourg en direction de Saint Benoit-du Sault.

Les travaux se dérouleront de la façon suivante :

- 22 et 23 juillet rabotage de la route,
- 26 et 27 juillet revêtement enrobé à chaud de la chaussée en une fois.

Le conseil départemental se charge des arrêtés de circulation et des déviations pour les camions et voitures. Afin de pouvoir maintenir l'accès aux habitants du bourg et des livreurs, la rue de la Manzatte sera mise en double sens de circulation.

Les conseillers municipaux demandent qu'une communication soit faite auprès des habitants de Prissac et des commerçants.

Le mardi 20 juillet, des panneaux signalétiques dans le bourg seront implantés.

Le géomètre viendra le 22 juillet faire un relevé topographique de l'Impasse du Travail afin que les propriétaires de cette impasse puissent rétrocéder à la commune cette voirie.

La commune pourra ainsi entreprendre, suite aux travaux du centre bourg, sa réfection. L'entreprise SETEC doit transmettre un devis.

Le nouveau béton désactivé qui vient d'être réalisé sur le long de la route de Saint Benoit-du-Sault commence à certains endroits à se fissurer. Le Maire indique qu'il fera une réserve à ce sujet au moment de la réception des travaux avec l'architecte et l'entreprise.

4 Questions diverses

Travaux de voirie

Les devis pour la solution de revêtement bi-couche ne sont toujours pas parvenus en mairie. De même, le maire n'a pas de devis à présenter pour la rue des Rosiers.

Contrat CCD saisonnier

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat de l'agent saisonnier prendra fin le 21 juillet. Cet agent a effectué des travaux d'entretien des trottoirs au moyen d'un nettoyeur haute pression.

Etude sur les logements vacants

Le Maire informe le conseil municipal que cette étude réalisée avec la DDT avance bien. Trois journées d'information seront réalisées en septembre pour restituer ce travail.

Le Maire et Mme Guillooy ont procédé à l'inventaire de tous les logements de la commune (vacants, principaux, secondaires).

Ecole – Transport scolaires

L'entreprise Barbotin va refaire, durant les vacances, les peintures de la classe.

L'été prochain, le local du périscolaire sera refait.

A la rentrée de septembre, il y aura 25 élèves en maternelle de Prissac et 47 en primaire à Lignac, soit 72 élèves au total. Ce nombre est en augmentation par rapport à l'année passée.

A la rentrée il y aura une nouvelle fois trois circuits de transport scolaire ; ils ont été validés par le Conseil Régional.

Musée

Le Maire fait part du document réalisé par l'agent qui a en charge la gestion et l'accueil du musée. Il contient différentes actions pour la saison 2021.

Le Maire propose de se réunir sur place pour étudier ses demandes le jeudi 22 juillet à 17h00.

Afin de mieux signaler l'entrée du musée, le Maire propose de mettre en place un tracteur à l'entrée.

Il demande l'aide de conseillers municipaux pour repeindre le tracteur qui aura été choisi.

Il va demander conseil auprès de M. Martin, architecte du CAUE, pour avoir son avis et une idée pour présenter ce tracteur à l'entrée.

L'électricien sera relancé pour réaliser les travaux de mise en place d'un éclairage dans le musée et dans les sanitaires.

Les agents techniques sont intervenus pour déboucher la fosse septique dont les canalisations étaient bouchées par les racines des arbres.

Le Maire demandera à M. Cotinat et à M. Battu qui a réalisé cette fosse, de venir sur place pour aider à localiser toute l'installation, aujourd'hui, vétuste.

A l'avenir deux solutions.

- soit refaire à neuf entièrement cet assainissement avec un coût d'environ 7000 €,
- soit raccorder le musée avec la fosse septique du terrain dit « petite maison dans la prairie » situé près du musée.

La deuxième solution serait probablement moins coûteuse.

Eclairage lumineux du bourg à Noël

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu des premiers devis.

Il propose de réunir la commission avec Mme Guillois, Mme Vannier et Mme Petit pour étudier ces offres le lundi 19 juillet à 14h30 à la Mairie.

Edition du Tambour de Prissac

Mme Guillois informe le conseil municipal que l'édition du journal municipal est en relecture.

Le salon du livre de samedi dernier a accueilli 35 visiteurs.

Une nouvelle exposition, à la médiathèque, sur le thème de Venise sera installée le 17 juillet.

Projet aménagement hameau de La Rochechevreux

M. Jouot demande l'état d'avancement de ce projet.

Le SDEI est venu étudier la possibilité d'enfouir les réseaux. Le syndicat prendrait en charge le coût de l'enfouissement du réseau électrique, mais pas de celui de France Télécom. Cette étude est en cours.

Afin d'avancer, le Maire propose au conseil municipal de signer le marché pour la mission de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude DB et l'architecte Jeoffroy de Castelbajac qui est d'environ 8 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer ce marché dans le cadre de sa délégation de fonction du conseil municipal au Maire.

Divers

Mme Vannier indique que les habitations du foyer résident demandent la possibilité d'installer un conteneur à poubelle jaune supplémentaire.

M. Louveau demande suite au décès du médecin de Chaillac, s'il n'est pas possible d'étudier une nouvelle fois la venue d'un nouveau médecin sur la commune.

Mme Simone Privat ne pouvant actuellement plus assurer l'ouverture le matin et fermeture le soir de l'église, M. Jouot demande s'il est possible de trouver une nouvelle personne. Actuellement c'est M. le Maire qui s'en charge.

M. Montière demande où en est l'achat des abris bus scolaires.

M. le Maire a signé, il y a déjà près d'un mois, le devis pour un abri bus afin de se rendre compte.

Il demande également l'installation des anciens bancs en pierre du centre bourg sur le chemin derrière la fosse du Pêcher pour les personnes qui se promènent.

Prochain conseil municipal le mardi 7 septembre à 20 h00

Fin de séance : 23h00